



## Mon mari m'a quitté après avoir obtenu son titre de résident algér

Par **linadu34**, le **12/07/2016** à **21:58**

bonjour,

je me suis mariée avec soit disant l'homme de ma vie en novembre 2014 après seulement quelques mois de vie commune. fin décembre 2015 nous avons eu un petit garçon et en janvier 2016 Mr à obtenu son certificat de résident algérien de 10 ans. Mr a commencé à désolidariser notre compte commun, puis s'est mis à vouloir payer toutes ses amendes puis sur un coup de tête Mr cherché la moindre dispute pour rentrer très tard le soir. cela à duré une quinzaine de jour et de la, n'acceptant son comportement la situation s'est dégradée et il est parti le 19/02/2016 en prenant toutes ses affaires personnelles en me laissant avec ma fille de 14 ans née d'une 1ere union et notre fils âgé seulement de 2 mois et fait opposition aux prélèvements EDF 130 Euros et lyonnaise 51 euros et free 38 euros sachant qu'il travaillé et percevait un salaire de 1400 euros et moi j'étais en congés maternité avec seulement 900 euros IJ avec toutes les charges de la maison et des enfants.

j'ai fait une déclaration pour abandon du domicile conjugal et le soupçonne d'avoir fait un mariage avec moi dans le seul but d'obtenir ses papiers.

à ce jour il n'a jamais contribué aux besoins de notre enfant et ne veux plus en entendre parlé jusqu'à l'audience car il a refait sa vie avec une autre femme et demandé le divorce. mais me menace de me prendre l'enfant des qu'il aura obtenu un droit de visite car il dit que mes enfants sont de BATARDS (sms comme preuve)

il a aussi essayé de prendre le peu d'argent qu'il y avait sur le compte de notre fils 120 euros et arrêté aussi le virement mensuel de 15 euros que j'avais mis en place depuis sa naissance du compte commun au compte de notre fils.

voila je suis désespérée de le voir agir de telle sorte alors que je pensais qu'il m'aimait il n'a aucun regret d'avoir abandonner son enfant alors qu'il vit à 10 km de la maison il ne demande même pas de ses nouvelles rien du tout.

j'ai épousé un MONSTRE lui maintient que son certificat de résident il l'a obtenu de plein droit et que le mariage ne lui a rien donné.

je ne sais plus comment faire je crains qu'il me prenne le petit et qu'il fuit avec il me l'a dit et en a parlé sur son compte Facebook.  
mon avocate me dit de ne pas m'inquiéter, mais je vous avoue je ne suis pas tranquille avec ses propos.

Merci de m'aiguiller dans une démarche ou association afin de m'aider.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **12/07/2016** à **23:22**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Cela semble typique d'un mariage "gris"

Lisez ceci, de maître haddad, dont le lien du site est ci dessous.

<http://www.conseil-juridique.net/sabine-haddad/avocat-1372.htm>

Par **amajuris**, le **13/07/2016** à **11:56**

Bonjour,

je pense que votre entourage vous avait mis en garde contre le risque de mariage gris mais l'amour rend aveugle et naïf.

je vous conseille d'informer votre préfecture de la rupture de la vie commune et qu'il ne participe pas à l'entretien et à l'éducation de son enfant.

malheureusement vous n'êtes pas la première, ni la dernière à qui ça arrivera.

salutations

Par **linadu34**, le **13/07/2016** à **23:05**

Oui tout à fait amatjuris j'étais persuadée qu'ils avaient tort mais en vain il s'est révélé pire que leur crainte. Le signalement à été fait à la préfecture et il on jugé qu'il n'y avait pas assez d'éléments pour prouver qu'il était de mauvaise foi malgré tout ce changement en si peu de temps. Il on répondu qu'il attendait de voir le devenir de notre mariage.

Non content qu'il ait eu les papiers mais maintenant il me menace encore de récupérer notre fils qu'il traître de bâtard. Il compte fuir avec lors de son 1er droit de visite j'en suis formelle car depuis un petit moment il le mentionne sur son Facebook et me l'a dit clairement.

Que faut il que je fasse pour qu'il ne puisse le prendre

Je souhaite maintenir les liens avec lui afin d'assurer un bon équilibre pour mon enfant mais pas au risque qu'il parte avec je ne sais ou.

Cdt

Par **morobar**, le **05/05/2017** à **20:01**

Bonjour,

Voir ma réponse sur votre fil de discussion.

il est plus facile de demander le divorce, mais dans votre cas il est possible de demander la nullité du mariage conclu dans le seul but d'obtenir des papiers en régularisation.

La procédure se passe devant le TGI et non devant le JAF.

Par **amajuris**, le **05/05/2017** à **20:24**

bonjour,

comme la vie commune a duré moins de 4 années vous pouvez déjà demander à la préfecture le retrait du titre de séjour de votre épouse en application de l'article L314-5-1 du CESEDA.

salutations